

**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**

EXPEDITEUR :
SNUipp88

6 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL



Suppl n°3 au bulletin n°90 - septembre 2013 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Directeur de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 24/09/2013

Edito :

**Le 8 octobre, rencontrez les
collègues et le SNUipp-FSU !**

Faites la RIS qui vous plait !

Réunions d'information syndicale
à récupérer sur le temps de service
(hors présence élèves)

**Une période importante pour se
rencontrer :**

Retraites, salaires, rythmes scolaires, pro-
grammes, droit syndical, direction, précarité,
vie des circonscriptions... autant de thèmes
qui justifient nos rencontres. (p 2)

Une occasion pour se renseigner, pour s'or-
ganiser, pour prendre du recul et envisager
collectivement l'avenir

VENEZ NOMBREUX !

BRUYERES, CONTREXEVILLE, GERARDMER,
NEUFCHATEAU, RUPT/MOSELLE, ST-DIE,
THAON

Envoyez votre courrier dès maintenant
(Une semaine avant)

**Adhérez au
SNUipp-FSU**

Francis GEHIN

SOMMAIRE : Page 1

Edito

Page 2

RIS octobre 2013

Page 3

CTSD

Page 4

CAPD



<http://88.snuipp.fr>



Réunions d'info syndicale du SNUipp88-FSU à rattraper sur le temps de travail

(Animations pédagogiques ou concertation, hors présence élèves)

Sur la totalité du temps de service pour les enseignants qui ne sont pas directement en responsabilité de classe ou ceux des écoles où la continuité du service peut être organisée

Syndiqué ou non faites la RIS qui vous plaît !
Déclarez votre participation dès aujourd'hui à votre IEN.

Le SNUipp-FSU vous invite :

MARDI 8 OCTOBRE 2013 à partir de 17h30

CIRCONSCRIPTIONS

GOLBEY Ecole prim. Gohypré (près de la gare)
EPINAL à Thaon-les-Vosges

CIRCONSCRIPTION

BRUYERES Ecole prim. Jules Ferry à Bruyères

CIRCONSCRIPTION

GERARDMER Ecole prim. Jean Macé à Gérardmer

CIRCONSCRIPTION

NEUFCHATEAU Ecole prim. Pergaud-Rostand
à Neufchâteau

CIRCONSCRIPTION

REMIEMONT Ecole prim. Centre à Rupt/Moselle

CIRCONSCRIPTION

ST-DIE Ecole élém. Vincent Auriol à St-Dié

CIRCONSCRIPTION

VITTEL Ecole mat J. Prévert à Contrexéville

Envoyez votre courrier dès maintenant
(au moins une semaine avant la réunion)

**Pour les collègues se réunissant ou récupérant sur
les 108h ou la journée de solidarité.**

Modèle de lettre à l'IEN

NOM PRENOM ECOLE

À M(Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale,
Circonscription de _____

En application du décret 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp/FSU, le _____ à _____

En raison des dispositions en cours, je vous informe que je ne participerai pas :

- à l'animation pédagogique du... de...h à...h.
- à une animation pédagogique définie ultérieurement (calendrier non arrêté)
- à la 1/2 journée de solidarité prévue le...de.....h à.....h (à une demi-journée de solidarité définie ultérieurement. Calendrier non arrêté)
- à des temps de concertation comme suit

Date signature

LES REUNIONS

SYNDICALES SUR TEMPS DE TRAVAIL en 5 questions

1. C'est un droit !

Le décret du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique le prévoit explicitement : deux demi-journées par an pour les instit. et les PE.

Depuis la rentrée 2008, le Ministère impose la restriction de ne pas renvoyer les élèves, empêchant de fait les réunions sur temps scolaire. Le SNUipp est opposé à cette disposition qui restreint le droit syndical.

Dans le département, ces demi-journées sont possibles ou récupérables sur le temps des animations pédagogiques, de la journée de solidarité, ou sur temps scolaire, si la continuité d'accueil et du service est assurée.

Lorsque vous déclarez votre participation à une RIS, vous indiquez à l'IEN la ou les dates auxquelles vous récupérez cette demi-journée.

2. Est-ce qu'on est payé ?

Cette absence d'une demi-journée est autorisée avec traitement.

3. Qui doit-on prévenir ?

Le SNUipp prévient la DASEN, chaque enseignant prévient son IEN une semaine avant la réunion (lettres ci contre).

4. Quelles contraintes ?

Prévenir l'IEN au moins une semaine à l'avance

5. Qui peut y participer ?

Tous les enseignants, directeurs, adjoints, spécialisés, EVS, AVS, AE, syndiqués ou NON syndiqués.

Le SNUipp dénonce une atteinte au droit syndical. Depuis la rentrée 2008 la restriction en matière de réunion sur le temps de travail est un frein à l'organisation collective.

Suite à des consignes ministérielles, seuls les enseignants qui ne sont pas directement en responsabilité de classe ou ceux des écoles où la continuité du service peut être organisée, sont autorisés à se réunir sur le temps scolaire. Les autres sont autorisés à se réunir sur le temps des 108h ou de la journée de solidarité, hors présence élèves **ou à récupérer sur celles-ci.**

Le SNUipp-FSU avec le SE-Unsa, le SGEN-CFDT et la CGT, s'est adressé au Ministre pour lui demander de rétablir le plein droit syndical, alors que le Ministre envisage de maintenir la restriction, voire de la durcir.

RETRAITES Les salariés et les retraités seuls mis à contribution alors que 10% de citoyens se partagent 60% du patrimoine national. STOP ! Une semaine d'action envisagée du 7 au 11 octobre.

Notes FSU88 CTSD du LUNDI 9 septembre 2013

Présence FSU : (7), **Présence autres syndicats :** UNSA (5), SGEN (1), FO (1)

Présence administration : DASEN, SG, IEN Adjoint DASEN, tous les IEN, Services 1er degré.

Présentation des nouveaux personnels de la DSDEN

M. HAYDONT Rémi IEN Adjoint à la DASEN remplace M. LUSCAN

M. Thomas MARCHAND remplace M. COUSIN au pôle 1^{er} degré

Mme SCHWARTZ Valérie remplace Mme CHARTON à la carte scolaire 1^{er} degré

M. Sébastien MATHIEU est responsable des instances et du 1^{er} degré privé

Mme DAURS Lauren traitera la carte scolaire 2nd degré

Répartition des aides pédagogiques

La DASEN précise que 17 ETP (Equivalents Temps Pleins) sont disponibles et présente ses propositions :

Notamment, la DASEN propose un poste complet pour un module relais expérimental pour la lutte contre le décrochage scolaire sur ST-DIE. A l'origine de ce projet, les statistiques catastrophiques du secteur. Projet avec AVSEA, PJJ, Mairie... La DASEN propose un poste complet pour travailler sur les élèves de CM1, CM2 et 6^{ème} avec priorité de soutien aux équipes. Ce poste fera l'objet d'une candidature de type poste à profil (option F privilégiée) avec lettre de mission.

La FSU s'est étonnée de découvrir ce projet en séance et ne souhaite pas s'exprimer sur les choix sans disposer des éléments nécessaires. Pour le moins, elle pose la question de savoir si ce projet ne tente pas de pallier les conséquences du démantèlement des RASED. La FSU a demandé qu'on se penche sur les causes et pas seulement sur les conséquences.

Liste des aides pédagogiques : 15 ETP

Voir sur <http://88.snuipp.fr>

Concernant RAMBERVILLERS mat Jules Ferry, la FSU a demandé d'abonder l'équipe d'un poste complet et non d'1/2 en regard de la situation (30 élèves /classe). L'Unsa a alors suivi.

La DASEN a répondu qu'il fallait voir aussi avec l'autre école de Rambervillers et que les moyens étaient limités.

La FSU a proposé d'étudier également la situation de l'école de La Louvroie à Golbey où les effectifs sont hauts avec demande d'au moins 1/2 poste (30 élèves /classe).

L'IEN de Golbey a confirmé les effectifs, mais a précisé qu'il y avait un problème de sectorisation depuis la construction de nouveaux logements. Le travail est en cours.

En fin de séance, la DASEN a proposé d'utiliser les 2 ETP restants en postes de remplaçants.

La FSU a alors proposé +1/2 à Rambervillers

(Ajouté au 1/2 d'origine pour faire un poste complet), +1/2 à La Louvroie et 1 poste de remplaçant.

L'UNSA a fait remarquer qu'on était en train de gérer la pénurie, que l'attribution des 1/2 postes d'AP était injuste et qu'il valait mieux laisser les 2 postes de remplaçant (même si ce n'était que 2 gouttes d'eau dans le vivier du potentiel de remplacement).... Le SGEN a suivi.

La DASEN a finalement maintenu la création de 2 postes de BZ.

Pour la FSU, défendre les conditions d'enseignement est primordial. Il ne suffit pas de mettre un enseignant devant chaque classe. Et les remplacements doivent être ensuite assurés par l'administration.

Pour l'heure, les élèves de Rambervillers et de Golbey subiront la situation toute l'année et les collègues aussi !

2 ETP placés en remplaçants (BZ)

À GERARDMER et REMIREMONT

Autres éléments de carte scolaire

L'IEN de Remiremont (M. Bolle) évoque la situation de Vecoux : 38 élèves + 3 TPS pour 3 classes à la rentrée.

Situation essentiellement due à l'arrêt d'assistantes maternelles. Les parents se sont prononcés contre le glissement d'une classe vers Dommartin lès Remiremont, mais un travail sur le regroupement avec Rupt/Moselle est également en cours. La DASEN décide le transfert d'un poste au Val D'Ajol où il y a des besoins.

L'IEN de Vittel (M. Géhin Philippe) présente le transfert d'un poste de They-sous-Monfort (RPI) vers Mandres (RP) qui passerait à 2 classes. L'enseignante est volontaire.

La DASEN fait état d'une dizaine d'écoles qui aurait un E/C (Nombre d'élèves par classe) < 15,5 sans annoncer de mesure.

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS FSU

1 - Point sur les contrats aidés : La FSU souhaite que soit présenté un point sur les contrats aidés

Sur le nombre et leur répartition : 366 contrats CUI, 221 pour l'accompagnement des élèves en difficulté, 70 pour l'aide aux écoles (et aux enseignants référents), 75 pour le second degré.

Sur les renouvellements : sur les 161 contrats de 2012 2013, 155 renouvellements sont prévus (6 non souhaités par l'employeur). 102 sont réalisés au 3 septembre, 10 au 16 septembre. Les autres sont en cours au fur et à mesure des notifications MDPH.

Sur les formations : Les modalités de formation prévues par la circulaire

ministérielle sont à l'étude au niveau académique.

Sur les demandes d'aide aux écoles : actuellement, une cinquantaine de demandes ont été reçues. La prise de fonction devrait se faire au 1^{er} octobre.

Sur le second degré : Des critères très divers ont été retenus pour l'attribution. C'est en cours.

La question des enseignants référents étant abordée, la FSU en profite pour interroger sur les suites données à sa demande de rénovation du matériel informatique et téléphonique de ceux-ci.

L'IEN ASH répond qu'une réunion est prévue ce 10 septembre à ce propos et que le remplacement est prévu pour le courant de cette année.

2 - Point sur les AED/AVS : La FSU souhaite que soit présenté un point sur la situation des AED/AVS dans le département

Sur le nombre et leur répartition : 78 ETP en AVSI et 30 ETP en AVSM (mutualisé)

Sur les prolongations et les nouveaux contrats au delà de 6 ans : Les annonces concernant la CDIisation concernent les AVS qui sont arrivés au terme de leurs 6 années d'exercice à compter du 1^{er} janvier 2013. **18 AVS sont touchés** par cette mesure. **6 ont accepté** de reprendre leur activité sous contrat pour passer en CDI à la rentrée 2014. **3 réponses sont en attente.** Les autres sont partis à la retraite ou ont trouvé un autre emploi.

Sur les formations : 60h heures sont prévues sur 2 ans (48h + 12h). Du 14 au 18 octobre, du 2 au 6 décembre puis en février mars 2014.

3 - Rythmes scolaires dans les écoles : La FSU souhaite un point sur les procédures à venir et les délais.

Les projets d'organisation temporelle devront être bouclés pour fin décembre

Le CDEN spécifique se réunira le 16 décembre

Les PEDT pourront être finalisés plus tard

La FSU a rappelé que la réflexion ne peut être menée sans les professionnels dont l'avis doit être pris en compte et que la modification des rythmes scolaires qui a focalisée l'action du Ministère ne saura à elle seule réduire les inégalités de notre système scolaire.

ECOLES ET COLLÈGES DES VOSGES
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC
6, maison des Associations
Quartier de la Magdeleine
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>
tel. : 03 29 35 40 98
fax : 03 29 64 24 41
Email : snu88@snuipp.fr
CPPAP n°0715 S 07413
ISSN n°1266 0833
dépôt légal : septembre 2013

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL

CHANTIER "Direction d'école" : Quelles sont vos priorités ? A cette rentrée, le ministère engage des discussions concernant la direction. Trois champs vont être concernés : missions et responsabilités, accompagnement dans le parcours professionnel (recrutement, affectation, formation), valorisation de la fonction (carrière, décharges). Le SNUipp-FSU qui a agi pour l'ouverture de ces discussions est exigeant sur les évolutions à venir. Il lance une enquête en ligne dont les résultats seront rendus publics en octobre et serviront de point d'appui pour réaffirmer nos revendications dans les discussions avec le ministère.

A remplir sur <http://88.snuipp.fr>

Notes SNUipp-FSU CAPD du 9 septembre 2013 et groupe de travail 3^{ème} mouvement

Présents : 5 SNUipp-FSU (N. Gilet, F. Gehin, J-C. Laboux, F. Riqueur, V. Hilselberger), 5 SE-Unsa, 2 SGEN-CFDT

DASEN, Secrétaire Général, IEN-ADJ DASEN, les 10 IEN, Services du 1^{er} degré.

ORDRE DU JOUR : Hors-Classe, suivi du groupe de travail 3^{ème} mouvement, Questions diverses.

Déclarations préalables : voir déclaration SNUipp88-FSU sur <http://88.snuipp.fr>

Réponses aux interpellations

- **La DASEN** explique que quelques personnels n'ont pas eu leur exeat du département d'origine. Mais la DASEN des Vosges ne peut intervenir auprès du DASEN du département d'origine.

- Sur les rythmes scolaires

La DASEN estime que la collaboration entre les communes et les équipes sera indispensable. Là où il y aura désaccord, les IEN mèneront la médiation.

- Sur les APC

La DASEN rappelle que les 36h sont dans la grille horaire des obligations de services des enseignants. Il n'y a aucune volonté d'imposer le contenu qui doit entrer dans le cadre défini par les textes.

Le SNUipp-FSU rappelle qu'il demande l'abandon de cette disposition et précise que la mise en place nécessite du temps et de l'observation.

ACCES HORS-CLASSE au 1^{er} septembre 2013 :

L'administration a transmis un tableau des personnels qui sont promouvables. Dans la théorie, tous les PE du 7^{ème} au 11^{ème} échelon sont promouvables. Le taux qui était à 2% soit 30 possibilités d'accès passe à 3% soit 46 possibilités suite aux discussions salariales avec le gouvernement.

La DASEN retire un collègue du tableau d'accès pour raison professionnelle.

Le SNUipp-FSU exprime son opposition, estimant que la pression financière ne règle pas les problèmes et risque plutôt d'en ajouter. Personne n'est à l'abri d'une mauvaise période dans sa vie professionnelle.

La liste est arrêtée au 47^{ème} promouvable, pour un barème de 41 et une ancienneté de 35,139.

Barème : (échelon x 2) + note + 1 (si correctif note) + 1 (point ZEP)

Par conséquent, pour accéder à la hors-classe, il faut être au moins au 10 échelon avec une note de 20 ou un correctif de note et travailler en ZEP.

La campagne du SNUipp-FSU sur le déclassement salarial des enseignants des écoles a payé. Toutefois, le geste reste timide et ne correspond pas aux demandes des enseignants qui souhaitent une véritable revalorisation qui les fasse sortir de leur mauvais classement.

QUESTIONS DIVERSES :

- Du SNUipp-FSU

PES et contractuels admissibles : Le SNUipp demande les affectations et les éléments qui y ont présidés.

En 2013/2014 les Vosges bénéficie de 3 PES et 6 contractuels Master admissibles. Pour le SNUipp-FSU se pose la question du maintien du site d'Epinal avec 6 étudiants en stage dans les écoles des Vosges. Il demande l'augmentation sensible de ce nombre. La DASEN renvoie aux décisions rectoriales.

Concernant les PES, les affectations NOMEXY, THAON mat centre, EPINAL les Epinettes. Ils ont été réunis et affectés selon leur choix dans l'ordre du rang au concours.

Concernant les contractuels M2 admissibles, les affectations sont effectuées sur EPINAL Louis Pergaud (Mat.), EPINAL Emile Durkheim (CM1-CM2), DOGNEVILLE (CM1-CM2), CHAUMOUSEY (CE2-CM1), LES FORGES (CE1), DARNIEULLES (CE2). Les lieux ont été déterminés en fonction des besoins et dans le but de réduire le temps de trajet des personnes, au plus près du lieu d'étude ;

Les critères pour répartir les contractuels dans les départements de l'académie : vœux, handicap éventuel, nb d'enfants, adresse indiquée...

Le SNUipp-FSU demande les éléments individuels correspondants car il estime qu'il y a eu dysfonctionnement et que les critères n'ont pas été respectés lors de la commission académique de répartition dans les départements à laquelle les représentants des personnels n'étaient pas invités.

La DASEN fera remonter la demande.

- Du SGEN-CFDT

Autorisations d'absence pour enfant malade. Le Sgen-CFDT avait demandé une information à destination des collègues concernés par le passage à la semaine de 4,5 jours.

La DASEN confirme que le passage à 4,5 jours provoque une augmentation légale des autorisations d'absences, à savoir 11 demi-journées pour une quotité de travail à 100%, mais décline la demande de communication auprès des collègues.

Pour les collègues en semaine de 4 jours, les autorisations sont limitées à 10 demi-journées. Le décompte se fait sur l'année civile. (Pour les couples dispositions particulières dans la circulaire n°1475 du 20 juillet 1982). Cette disposition est soumise à autorisation.

RISTT : Avec le passage à 4,5 jours, quand les collègues pourront-ils exercer leur droit de participation ? Pour la DASEN, chaque demande sera regardée avec bienveillance.

Pour le SNUipp-FSU le droit syndical ne souffre pas la bienveillance. Des discussions sont en cours avec le ministère. Le SNUipp demande le retour de la possibilité de réunion sur le temps scolaire.

16h10 GROUPE DE TRAVAIL 3^{ème} mouvement

Concernant les postes à profil, le SNUipp-FSU a rappelé son opposition au classement des candidatures. Pour le SNUipp-FSU, s'il y a entretien, il ne doit aboutir qu'à la validation ou non des compétences du candidat correspondant au poste ou à la mission. Ensuite, les candidatures doivent être classées par barème.

Concernant le cas d'un collègue, le SNUipp-FSU a précisé que notre institution devait faire autant d'efforts pour ses personnels en situation de handicap qu'elle en demande aux enseignants pour les élèves handicapés.

64 collègues étaient encore sans poste en début de séance. Les affectations ont nécessité près de 4 heures tant le décalage entre les lieux de résidence et ceux des postes encore libres étaient éloignés. Il reste au final une douzaine de surnombres non affectés.

EPINAL
44 rue
de la Clé d'Or
8000
EPINAL

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min

SAINT DIE
17 rue
Cl. Jacques Pierre
88100
SAINT DIE